

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 juin 2024

Délibération n° 2024_062
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE RESTAURANT D'ENTREPRISE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Claude MELLIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Loïc FARNIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Eric SARRAUTE à Jean-Louis COURONNEAU, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Emilie MARCHES, Thomas DOVICH I.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que l'examen du budget supplémentaire 2024 fait suite à l'affectation des résultats qui a été proposée précédemment.

Le budget supplémentaire est composé :

- de l'excédent d'investissement qui figure dans le rapport d'affectation du résultat proposé ci-avant soit 4 624,22 €,
- des reports correspondant aux restes à réaliser issus du CFU 2023 pour un montant de 0.00 € en recettes et de 2 548,98 € en dépenses,
- des crédits nouveaux ou annulations de crédits pour un montant net global de 0.00 € en recettes et de 2 075,24 € en dépenses.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

Equilibre du budget : BS 2024 Restaurant Entreprise

Investissement			
	Chap.	Libellé chapitre	BS 2024
Dépenses d'ordre	Dépenses d'ordre		0,00
	21	Immobilisations corporelles	4 624,22
Dépenses réelles	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	Dépenses réelles		4 624,22
Total Dépenses d'investissement			4 624,22
Recettes d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	Recettes d'ordre		0,00
Recettes réelles	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 624,22
	Recettes réelles		4 624,22
Total Recettes d'investissement			4 624,22

Fonctionnement			
	Chap.	Libellé chapitre	BS 2024
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Dépenses d'ordre		0,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	0,00
	67	Charges spécifiques	0,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	011	Charges à caractère général	0,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
Dépenses réelles		0,00	
Total Dépenses de fonctionnement			0,00
Recettes d'ordre	Recettes d'ordre		0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00

	75	Autres produits de gestion courante	0,00
	77	Produits spécifiques	0,00
		Recettes réelles	0,00
		Total Recettes de fonctionnement	0,00

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 5 juin 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'adopter le projet de budget supplémentaire du budget annexe restaurant d'entreprise 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 39 voix pour et 7 abstentions : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Madame Hélène DELNESTE, Monsieur Antoine JACINTO, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 juin 2024



Jean-Pierre BRASSEUR
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.